

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS est par les présentes donné, que le 24 octobre 2007, deux certificats de conformité ont été délivrés par la greffière adjointe par intérim de la Ville de Montréal à l'égard des règlements suivants :

01-279-19 **Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279)**

RCA-46 **Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble**

En conséquence, les règlements numéros 01-279-19 et RCA-46, adoptés à la séance régulière du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie tenue le 4 septembre 2007, sont réputés conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements ci-haut mentionnés sont entrés en vigueur le 24 octobre 2007.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 31 octobre 2007

Me Pierre Rochon
Secrétaire de l'arrondissement